



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 66501

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les menaces que font peser la disparition de l'histoire-géographie en terminale et la marginalisation de l'enseignement des sciences économiques et sociales sur l'éducation des futurs citoyens. Ces deux disciplines, en donnant aux élèves des éléments de culture indispensables dans un monde travaillé par le poids de l'histoire et des mutations économiques cruciales, participent de la mission de l'enseignement secondaire. Ce dernier se doit en effet de dispenser aux collégiens et aux lycéens un enseignement généraliste afin qu'ils intègrent les clefs de compréhension indispensables à la maîtrise des problématiques sur lesquelles ils devront se prononcer comme citoyens. La spécialisation accentuée de la classe de terminale est en contradiction avec ce modèle d'enseignement républicain et atténue l'efficacité de notre système d'éducation comme creuset de la communauté nationale. Il lui demande donc de revenir sur la réforme qu'il a annoncée le 13 novembre 2009.

Texte de la réponse

Le Président de la République a présenté le 13 octobre 2009 les ambitions de la réforme du lycée qui entrera en vigueur à partir de la rentrée 2010. Cette réforme prévoit deux innovations majeures : un accompagnement personnalisé de 2 heures pour tous les élèves de la seconde à la terminale et une orientation plus progressive et réversible qui permet des corrections de trajectoire. La mise en place de ces innovations impliquait d'ajuster les horaires et les programmes des différentes matières. Pour atteindre ces objectifs, le ministre de l'éducation nationale a proposé que la spécialisation intervienne plus progressivement, afin de permettre, encore en classe de première, des changements de parcours pour les élèves qui se seraient trompés dans leur choix en fin de seconde et qui exprimeraient le souhait de changer de série. Cela suppose une évolution de l'organisation pédagogique du lycée. La classe de seconde sera ainsi réaffirmée dans sa vocation de classe de détermination. Elle sera essentiellement consacrée aux enseignements généraux, tout en permettant d'explorer deux disciplines ou champs disciplinaires nouveaux, contre un seul aujourd'hui. La vocation des enseignements d'exploration est de mieux éclairer les choix d'orientation vers les différentes voies ou séries offertes à partir de la classe de première. La classe de première, tout en amorçant un début de spécialisation, sera bâtie sur un tronc commun d'enseignements généraux. L'objectif est clair : permettre aux élèves qui souhaitent changer de série d'avoir uniquement à rattraper les enseignements spécifiques de la série vers laquelle ils se réorientent. Or, aujourd'hui, les élèves de 1re S suivent 2 h 30 de cours d'histoire-géographie par semaine, alors que les élèves de 1re ES et de L suivent 4 heures de cours. Les programmes et les horaires sont différents. Avec la réforme, les élèves de 1re suivront tous 4 heures d'histoire-géographie par semaine, et les programmes seront identiques. Ainsi, l'histoire-géographie fera désormais partie des disciplines fondamentales communes à tous les élèves des premières générales. L'intégration de l'histoire-géographie dans le tronc commun consacre en réalité cette discipline comme un pilier de notre système éducatif, reconnaissant en cela sa contribution essentielle à la transmission d'une culture humaniste. En classe terminale, les élèves des séries ES et L bénéficieront dorénavant d'un enseignement renouvelé d'histoire-géographie, pour leur permettre de découvrir et d'acquérir les méthodes et les outils qui leur seront utiles dans l'enseignement supérieur. Enfin, une option facultative de

2 heures en histoire-géographie sera proposée en terminale S aux élèves qui, par goût ou projet d'orientation, souhaitent poursuivre cet enseignement au-delà de la classe de première.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66501

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 avril 2010

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11897

Réponse publiée le : 4 mai 2010, page 5031